

Conseil Municipal du 05 octobre 2020
18h30
Compte-rendu

Convocation : 29/09/2020

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 08 2020
- 2- Désignation du représentant élu et du représentant technique au syndicat mixte Vigipol
- 3- Attribution des subventions aux associations
- 4- Information PPI routes 2020-2021
- 5- Information sur la réponse à l'Appel à Projet « Construire le numérique en Côtes d'Armor » du Conseil Départemental
- 6- Appel à Projet du Conseil Départemental « Plan de relance »
- 7- Camping – Tarif forfaitaire pour l'occupation des groupes « hors saison »
- 8- Point sur le personnel communal
- 9- Présentation du bilan annuel du syndicat de l'eau du Trégor
- 10- Questions diverses
 - Repas des anciens
 - Repas du mercredi à emporter à partir du mercredi 14 octobre sur commande
 - Dates des commissions et CA du CCAS

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND	X		
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		Donne pouvoir à Bruno DUVAL	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : Maryvonne LANOË

Préalablement au Conseil, une minute de silence est demandée pour le souvenir de Cécile Milon, ancienne adjointe municipale, décédée le 02 octobre dernier.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2020

Madame le Maire, propose l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2020.

Bruno DUVAL redemande la justification du Tarif du spectacle de Fernanda. Mme le Maire précise le montant avec la subvention du département. Cécile HERVE précise que le budget « Feu d'artifice » n'étant pas engagé, le budget pouvait être engagé pour une représentation donnée à la population.

Pas de remarque en dehors.

Voté à l'unanimité

2. Désignation du représentant élu et du représentant technique au syndicat mixte Vigipol

Suite à la désignation des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité syndical de VIGIPOL lors du Conseil Municipal du 10 juillet dernier, il faut également désigner un référent élu et un référent technique concernant le dispositif Infra POLMAR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

proposition

DECIDE : à l'unanimité

- **DE DESIGNER** pour représenter la commune au syndicat mixte de protection du littoral breton :
- M Jean-Pierre QUESNEL comme représentant élu
- M Didier LE SAINT comme représentant technique

3 Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire et Madame Cécile HERVE, adjointe à la vie locale, aux affaires culturelles et sportives et à la vie associative présentent le contexte particulier (période COVID et activités « en veille » pour beaucoup d'associations) un résumé d'une rencontre avec les acteurs associatifs qui s'est tenue le 24 septembre dernier. Pour des raisons de reprises incertaines pour plusieurs de ces associations, il n'est pas présenté – comme les autres années – les demandes dans le tableau ci-dessous. Seules les sommes reçues en 2019 sont indiquées à titre indicatif. Les demandes 2020 vous sont présentées en séance.

Dans le contexte COVID et en manque d'activité et après la rencontre avec les associations, le principe de couvrir les charges fixes ou les besoins en trésorerie. La somme de 200 euros forfaitaire, sauf, vu en réunion du 24 septembre

	ASSOCIATIONS	Reçu 2019	Demande 2020	Attribué 2020
ASSOCIATIONS LOCALES	Club des Retraités	350.00 €	350 €	200 €
	Comité d'Animation Plougrescant	850.00 €	En attente	En attente

	Comité de Jumelage Etauliers	800.00 €	En attente	En attente
	F.N.A.C.A.	70.00 €	70 €	70 €
	Football Club Lizildry	1 100.00 €		1100 €
	Les amis de l'école	0 €	En attente	En attente
	Mutuelle coups durs	100.00 €	100 €	100 €
	Papot'ages	350.00 €	350 €	200 €
	PATG	100.00 €	100 €	100 €
	Pensionnés Marine Marchande	110.00 €	110 €	110 €
AUTRES ASSOCIATIONS	« Un enfant une famille Bretonne »	30.00 €		30 €
	A.N.A.C.R. Tréguier	70.00 €	70 €	70 €
	Activités nautiques – Penvénan	45.00 €	15 €	15 €
	ADPC – Protection civile	124.00 €	10ct/habitant	122 €
	Athlétic Club Penvénan (ACP)	150.00 €	En attente	En attente
	Centre Culturel Ernest Renan	120.00 €	240 €	75 €
	Chambre des Métiers Saint Briec (2 apprentis Plougrescantais)	300.00 €	200 €	200 €
	Club des nageurs guingampais	15.00 €	15 €	15 €
	Domicile Action Trégor	30.00 €	30 €	30 €
	Don du sang – Association bénévole du Trégor	70.00 €	80 €	80 €
	France ADOT 22 – Dons d'organes	50.00 €	50 €	50 €
	Meskaj – Penvénan (accueil des personnes vulnérables ou étrangères)	100.00 €	100 €	100 €
	Skol Sonerien Ha Danserien Bro Landreger (1 mineur Plougrescantais)	15.00 €	15 €	15 €
	SNSM Pleubian	150.00 €	150 €	300 €
	Société de chasse "La Trégorroise"	150.00 €	150 €	150 €
	Tennis Club Tréguier	45.00 €	45 €	45 €
	Trégor Football Club Tréguier	180.00 €	195 €	195 €
	Ty Mad Zud Coz	20.00 €	20 €	20 €
Visiteurs des malades en hôpital Tréguier	50.00 €	50 €	50 €	

Remarque pour la SNSM, participation au marché estival et achat en cours d'un nouveau bateau. De plus, en cas d'intervention, c'est la SNSM de Pleubian qui intervient. Proposition de doubler la somme.

Remarque concernant la société de chasse, ils participent à la destruction des nuisibles sur la commune.

Un don sera fait en faveur de la lutte contre le cancer au bénéfice du Centre Eugène Marquis dans le cadre de l'IronMan effectué par Jean-Baptiste CLOCHET le samedi 10 octobre 2020. Madame le Maire propose la somme de 452 € (soit 2 €/km) au bénéfice du Centre Eugène Marquis. Cette somme associe l'IronMan et le décès de Cécile Milon

A l'unanimité pour la totalité mis au vote lors de ce Conseil.

La somme totale vue en séance lors de ce conseil municipal s'élève à : 3 894.00 € - Cette somme (trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) sera imputée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Le reste des demandes sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

4 Information sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2021 pour les voiries communales

Madame le Maire et Monsieur Gilbert RANNOU, adjoint à la voirie, aux travaux et bâtiments communaux, aux mouillages et à l'adressage, présentent le PPI routes 2020-2021.

Liste des routes PPI 2020-2021

Route du Castel – 980 ml de chaussée – 2000 ml d'accotement

Route de Goermel – 600 ml de chaussée – 1200 ml d'accotement

Route de Popignet – 1100 ml de chaussée – 2200 ml d'accotement

Gilbert RANNOU explique ce qui était prévu et les impossibilités en fonction des travaux prévus par le syndicat de l'eau et le SDE. Ce qui reste possible à ce jour est ce qui est présenté ce soir.

5 Information sur la réponse à l'Appel à Projet « AAP – Construire le numérique en Côtes d'Armor » du Conseil Départemental

Madame le Maire et Monsieur Grégoire CLIQUET, adjoint au développement économique, numérique et touristique présentent le projet présenté dans le dossier d'appel à projet.

6 Information sur la réponse à l'Appel à Projet « AAP – Plan de relance » du Conseil Départemental

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de réponse au prochain appel à projet « plan de relance » - phase 2 - que le Conseil Départemental mettra en œuvre entre octobre et novembre prochain.

Madame le Maire explique le fonctionnement du projet et lis, pour exemple, les projets éligibles sur la phase 1. En attente du cahier des charges de la phase 2, si ce dernier le permet, la commune pense proposer la construction de nouveaux vestiaires, sanitaires, club House, local de rangement, vestiaire arbitres au niveau du stade municipal.

Bruno DUVAL fait remarquer que la contrainte ABF ne permettra peut-être pas un projet identique à Plouguiel.

Gérard PONGERARD demande que, si travaux, il faut articuler ces derniers avec le projet de Plouguiel. Madame le Maire confirme que, si travaux, un travail sera fait en lien avec Plouguiel.

7 Camping – tarif forfaitaire pour l'occupation des groupes « hors saison »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des groupes sont en demande pour l'occupation du camping « hors saison » à l'occasion de manifestations sportives lors de week-ends ou non. A ce jour, il n'y a pas de tarification prenant en compte l'accueil de ses groupes. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir un tarif tenant compte, hors la location des chalets et/ou emplacements, les communs, les fluides ainsi que le traitement des salaires inhérents.

Madame le Maire informe que la commune est sollicitée pour accueillir des groupes sportifs ou autres pour l'occupation du camping « hors saison ». L'explication est donnée pour l'application d'un tarif spécifique dans ce cadre.

Au vu des difficultés de mise au point d'un tarif, ce point sera vu lors d'un prochain CM. Pour la demande de l'équipe de tournage d'ARTE, un devis sera fait avec les tarifs actuels.

8 Point sur le personnel communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des mouvements de personnels et recrutements faits ou en cours.

Vacance de poste suite départ Nathalie LE TALLEC. Armony TANGUY recrutée
Frédéric URVOY prend une dispo de 3 ans. Fabien FOUQUET prend le poste d'ASVP
Anaël prend le poste à l'accueil. L'APC serait tenue par Anne-Marie LE RALLEC en CDD.
Recrutement Responsable Administratif en cours. Les entretiens auront lieu le 16 octobre 2020.
Pour le ménage, proposition d'un CDD à Christine D'HELFT.
Yves LE TELLIER demande à ce qu'il y ait une rencontre entre élus et personnel. Cette proposition est retenue et se mettra en œuvre avec l'arrivée des nouveaux agents.

9 Présentation du bilan annuel du syndicat de l'eau du Trégor

Comme tous les ans, le bilan du syndicat de l'eau du Trégor doit être diffusé aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Gilbert RANNOU, adjoint à la voirie, aux travaux et bâtiments communaux, aux mouillages et à l'adressage, présente le bilan.

Gilbert RANNOU fait lecture et donne explication des données du bilan. Ce bilan sera envoyé à chacun des élus par mail.

Approbation de la lecture du bilan annuel du syndicat de l'eau du Trégor

1 abstention

14 pour

10 Questions diverses

1. Repas des anciens
2. Repas du mercredi à emporter à partir du mercredi 14 octobre sur commande
3. Information sur les dates des commissions et CA du CCAS.

Repas des anciens le 8 novembre 2020 sera en repas à emporter avec inscription préalable. Les repas seront à venir chercher par les inscrits.

Les repas du mercredi pour les personnes de 65 ans ou plus ne peuvent plus avoir lieu car situation COVID. La commune propose des repas à emporter sur inscription préalable à partir du 14 octobre. Les repas seront à venir chercher par les inscrits.

Commission travaux 15 octobre 16h

Commission Santé 19 octobre à 18 h

CCAS 16 octobre à 16h30 à noter que le CCAS a été reporté au 06 novembre à 16 h.

Expertise mouillages – mercredi 21 octobre à partir de 9h

Réunion point littoral et marées le 4 novembre 14h30, avec LTC et Penvenan

Remarques :

- question de Bruno DUVAL sur les inondations sur la commune. Gilbert RANNOU répond que s'il s'agit de débordement de fosses municipales, la commune doit vidanger, sinon, cela relève du domaine privé.
- Question de Bruno DUVAL et Yves TESSIER sur les comptes-rendus des commissions. Réponse, il y a des comptes-rendus systématiquement. La demande est que chaque élu puisse avoir les comptes-rendus. La réponse est positive.

- Information par Maryvonne LANOË sur les journées « portes ouvertes du 14 au 21 octobre 2020 sur les espaces France Services Tréguier/Pleudaniel et les MSP de Cavan et Plouaret.
- Proposition de Gilbert RANNOU pour une rencontre de travail autour du projet global d'aménagement sur le stade municipal le lundi 12 octobre à 17h. Ceux intéressés y vont.
A noter que cette rencontre a eu lieu le lundi 02 novembre dernier.

Prochain Conseil Municipal le 9 novembre à 18h30

Fin du conseil à 21 heures 10.

ANNEXE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT COTES D'ARMOR

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance ordinaire du 10 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION : 07/07/2020 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES PRESENTS

L'an deux mille vingt, le 5 octobre à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRESENTS : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVE, Grégoire CLIQUET, Maryvonne LANOË, Roland PATEZOUR, Véronique LE CALVEZ, Gérard PONGERARD, Dominique LE ROUX, Jean-Pierre QUESNEL, Sabrina DURAND, Gwenaël CLOAREC, Bruno DUVAL, Nathalie BOSSUYT, Yves TESSIER

POUVOIRS :

ABSENCE ;

Secrétaire de Séance : Madame Maryvonne LANOË

OBJET : NOMINATION DU REPRESENTANT ELU ET DU REPRESENTANT TECHNIQUE DANS LA DEMARCHE INFRA POLMAR DU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL BRETON (VIGIPOL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** pour représenter la commune dans la démarche Infra POLMAR du syndicat mixte de protection du littoral breton :
M.....xxxxxxxxx comme représentant-e élu-e
M.....xxxxxxxxx comme représentant technique

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU

REDEVANCE EMPLACEMENT : haute saison : A partir du 1er samedi de juillet jusqu'à l'avant dernier samedi du mois d'aout		Basse saison	Haute saison
FORFAIT EMPLACEMENT : TENTE OU CARAVANE (véhicule inclus) OU CAMPING-CAR DEUX PERSONNES COMPRISES		12.00 €	17.00 €
FORFAIT EMPLACEMENT TENTE-2 roues ou pédestre (1 ou 2 personnes)		8.00 €	10.00 €
Suppléments :			
Personne supplémentaire (3 ans et plus) au-delà de 2		3.00 €	
Véhicule supplémentaire		2.30 €	
Deux-roues motorisé		1.15 €	
Animal domestique (chien-chat)		1.10 €	
Garage mort (interdit du 15/07 au 15/08)	En HS : tarif emplacement tente ou caravane/2 personnes comprise		
Scolaires, écoles, associations sportives (par groupe de 10)		30,00 € et Caution de 300 €	
Chalets : prix à la semaine (7 nuitées)		Basse saison	Haute saison
Chalet N° 4 (max 2 adultes + 1 enfant jusqu'à 3 ans)		200.00 €	240.00 €
Autres chalets		240.00 €	350.00 €
Autres chalets : prix à la nuitée		70.00 €	90.00 €
Autres chalets : prix 2 nuits		110.00 €	140.00 €
Autres chalets : prix nuit supplémentaire		50.00 €	70.00 €
Lave-linge (par tournée) - dont TVA 20%		4.00 €	
Sèche-linge (par tournée) - dont TVA 20%		3.50 €	
Dosette lessive- dont TVA 20%		1.00 €	
Café/ Thé - dont TVA 20%			
Papier toilette dont TVA 20% (à l'unité)			
Ménage Bungalow dont TVA 20%			
Caution chalets : matériel 150€ - ménage 50€ / Caution prêt prise européenne 40 € / caution badge barrière : 40€			
Arrhes réservation : 10€ / nuit			

